



problème de kilométrage sur VO

Par **bb83**, le **23/02/2013** à **17:12**

Bonjour ,

j'ai signé un acte de vente chez un concessionnaire RENAULT (à la seyne sur mer (var)) pour un grand scénic dont le kilométrage affiché sur la fiche de vente est 4500 km.

Ce véhicule suréquipé (modèle initiale) est exposé dans le hall de chez RENAULT. Le vendeur me stipule que la batterie est HS puisque les clients potentiels utilisent les manettes de réglages électriques des sièges... et donc je ne peux pas vérifier le km au niveau du tableau de bord.

Bref, je signe l'acte de vente (sur lequel est bien stipulé 4500 km).

Le jour de la remise du véhicule à mon épouse, le directeur des ventes s'avance, ennuyé pour lui annoncer que le kilométrage réel est de 7500 km et plus du tout de 4500 km!!!

RENAULT reconnaît son erreur.

Pour moi il y a fraude par tromperie du client.

je souhaite demander une compensation de dédommagement concernant ce préjudice.

Est ce possible ?

Si oui, comment dois m'y prendre?

Cdlt

bruno

Par **razor2**, le **24/02/2013** à **16:37**

Bonjour, en effet, vous pouvez demander un "dédommagement" au vendeur, le véhicule livré n'étant pas conforme. Vous pourriez même xiger l'annulation de la vente. Cela dit, restez "modeste", la différence, même si élevée en pourcentage, reste minime en valeur absolue..Négociez calmement avec le vendeur. Un ou deux entretiens offerts seraient une bonne chose.